

Le consensus et la légitimité démocratique

Pauline Türk
Professeur de droit public
Université Nice Côte d'Azur

Dans le contexte de "crise de la démocratie représentative" (sic) que l'on connaît et de panne des mécanismes de démocratie directe, il s'agit de s'interroger sur les vices et vertus du consensus, notion à redéfinir d'abord. Parfois présentée comme une des alternatives à la légitimité du vote majoritaire (Rosanvallon), la recherche du consensus comme nouvelle modalité de (bonne) gouvernance résonne du point de vue des modes de scrutin (proportionnelle versus majoritaire), de la perception que l'on peut avoir, par exemple, du 49 al 3, ou encore de l'appréhension du développement des mécanismes permettant de favoriser le consensus (participation, concertation).